

Evry-Courcouronnes, le 22 mars 2022

Groupe de travail Urbanisme-SCoT
Conseil de développement

Objet : Saisine sur la thématique « SCoT »

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud et en conformité avec les engagements énoncés dans la délibération du 29 juin 2021 relative aux conditions de réussite d'un partenariat Conseil de développement/Agglomération, il a été acté le principe d'une réflexion croisée permettant de déterminer les thématiques sur lesquelles le CODEV pourrait travailler, dans l'objectif de préconisations productrices d'effets, cela à partir d'une saisine de la part de la communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, et pour faire suite aux différents temps d'échange qui se sont tenus, il est proposé que l'objet de la saisine soit basé sur « la gestion du foncier » et notamment son impact sur la biodiversité.

Au-delà du sujet des friches et de la densification des constructions pour l'habitation, il semble également opportun de traiter du maintien et du renforcement des réservoirs et corridors de biodiversité (Nord/Sud mais aussi Est/Ouest), des continuités écologiques et des lisières agri-urbaines.

Ainsi, votre contribution viendra nourrir notre réflexion relative à la limite de l'étalement urbain, au rôle des espaces agricoles et naturels en articulation avec les espaces urbains et alimentera une vision d'ensemble qui sera déclinée dans les différents documents de planification à travers notre contribution à la révision du SDRIF, la mise en œuvre du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT et in fine dans les PLU communaux.

La Direction de la Prospective, de l'observation territoriale et du SIG reste à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Bien à vous

Stéphane Raffalli
Vice-Président chargé
de l'aménagement,
des grands projets, de
l'habitat et du
logement

Michel Bisson
Président

